

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 5467 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre : Rehaîlée

Nom & Prénom : Madame HAJJI ASMAE

Date de naissance : 09/01/55

Adresse : Av. El Saadi Riad Ardalous Rte J. Balawia

nez Casablanca

Tél. : 06 61 14 29 46 Total des frais engagés : 900 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 23/08/2022

Nom et prénom du malade : HAJJI ASMAE Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : mastodynie

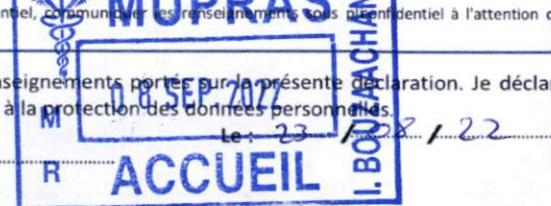
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, je communiquerai ces renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 23/08/2022

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23.08.2022	C 300f	600f	INP : 091071001	INP 091071001 RAYYAJI SERIE ASA

ANALYSES - RADIOGRAPHIES					
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires		
		245 23/08/11 k30	900,00	Radiologie Sebta 23	
		INPE: 091053132	INPE 090000837		
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre	Montant détaillé des Honoraires		
		AM	PC	IM	IV

RADIOLOGIE SEBTA 23

Scanner - Echographie - Radiologie Conventionnelle - Radiologie Dentaire - Mammographie

Docteur Latifa MAHFOUD

Docteur Salah Eddine DRHIMER

Docteur Driss EL HASSANI

23 , Rue Sebta - Quartier des hôpitaux - Casablanca - Tél : 022 49 09 60 / 61 - Fax : 022 49 09 62

Casablanca, le 23 août 2022

Facture N° 2480/2022

Nom patient : HAJJI ASMAA

Examen(s) réalisé(s) :

MAMMOGRAPHIE+ ECHOGRAPHIE:

Montant : 900 DH

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :

NEUF CENTS DIRHAMS

REGLEMENT : ESPECES



C.N.SS/2567157-Patente N°344001143-IF 01084042- ICE: 001514978000009 - RC 65423

Dr HAJJI Mayy
MEDECINE INTERNE
120 Boulevard My IDRISI 1^{er}
CASABLANCA
Tel / Fax : 0 22 8638 13

ICE
00170270200002

EXAMEN RADIOLOGIQUE OU ECHOGRAPHIQUE

PATIENT

NOM : Hajji PRENOM : Asmaa AGE :

RENSEIGNEMENTS CLINIQUES :

Pastérite

EXAMEN DEMANDE

Mammographie + Echographie

DATE : le 13.08.2011

DR. HAJJI MAYY
MEDECINE INTERNE
120 BD. IDRISI 1^{er} - CASA
TIP : 091071001
NIP : 00170270200002



Marin de 6



IRM - Scanner Multibarettes - Echographie et Echographie Doppler
Radiologie Numérisée, Rachis et M.I en totalité - Ostéodensitométrie - Mammographie
Denta-Scanner - Cone Beam - Panoramique Dentaire et Télé-radio de profil
Infiltrations Rachidiennes Scano-guidées - Cytoponction et Biopsie guidées

Docteur Latifa MAHFOUD

Docteur Salah Eddine DRHIMER

Docteur Driss EL HASSANI

Casablanca, le 23/08/2022

Chère Confrère,

Je vous remercie de m'avoir adressé votre patient(e), HAJJI ASMAA

MAMMOGRAPHIE BILATERALE

Seins lipomateux avec résidus glandulaires rétro-mamelonnaires.

Absence d'opacité anormale ou de foyer de micro-calcifications.

Absence d'anomalie cutanée.

Projection de petits ganglions axillaires.

ECHOGRAPHIE MAMMAIRE

Seins d'échostructure homogène.

Absence de formation anormale.

Absence d'adénopathie axillaire.

A noter une dilatation bilatérale des canaux galactophores en retro-mamelonnaire.

Conclusion/

Ectasie canalaire modérée bilatérale.

Examen mammo-échographique normal par ailleurs.

BI-RADS 2 de ACR.

Dr MAHFOUD Latifa
INPE: 091096628

Confraternellement
Dr. MAHFOUD

CLASSIFICATION BI-RADS (American College of Radiology) (ACR) :

BI-RADS 1 de ACR : Normale (surveillance systématique tous les 2 ans dans le cadre du dépistage).

BI-RADS 2 de ACR : Lésion bénigne (surveillance systématique tous les 2 ans dans le cadre du dépistage)

BI-RADS 3 de ACR : Lésion probablement bénigne (surveillance semestrielle est conseillée pendant un an puis annuelle pendant 2 ans).

BI-RADS 4 de ACR : Anomalie suspecte , nécessitant une vérification histologique (biopsie).

BI-RADS 5 de ACR : Lésion fortement suspecte de malignité (une biopsie ou exérèse est souhaitée).

23, زنقة سبتة. حي المستشفيات . الدار البيضاء . الهاتف : 05 22 49 09 62 - الفاكس : 05 22 49 09 60/61

23, Rue Sebta - Quartier des Hôpitaux - Casablanca - Tél : 05 22 49 09 60/61 - Fax : 05 22 49 09 62

الموقع الإلكتروني : radiologiesepta23@gmail.com البريد الإلكتروني : Site web : www.radiologiesepta.com

Patente : 34400143 - C.N.S.S : 2567157 - I.F : 01084042 - R.C : 65423 - ICE : 00151 497 8 000009

